

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu la livraison de 7 tonnes de bétons ainsi que 60 sacs de ciment au 16 cité Roger Salengro,  
par l'entreprise PRUDHOMME.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit au 16 Cité Roger Salengro ainsi que dans la rue du  
11 Novembre à 10 mètres en dessous de la salle de sport du collège Albert Camus, **le Samedi  
17 Juin 2023 de 6h00 à 17h00.**

**Article 2** : Les piétons sont invités à prendre le trottoir d'en face.

**Article 3** : La pose de signalisation sera réalisée par le demandeur.

**Article 4**: - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de  
Lumbres,  
-Madame FERREIRA Marie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 13 Juin 2023.

Le Maire,  
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **14 JUIN 2023**